



*Administration communale de
Colmar-Berg*

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêtés du 23 janvier 2024 le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie solidaire a autorisé la SA GOODYEAR à exploiter

- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H35T, avec le numéro de construction H21202L04211 (Arrêté No 3A/2023/3855/173)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H35T, avec le numéro de construction H21202L03492 (Arrêté No 3A/2023/3856/173)
- un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H20T, avec le numéro de construction PKY391M00430 (Arrêté No 3A/2023/3857/173)

Le texte des présents arrêtés pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre ces décisions un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,

Two handwritten signatures in blue ink are visible. The signature on the left is more stylized, while the one on the right is more legible.

